

Rapport d'exécution des conventions d'appui aux politiques d'insertion 2017

Préambule

Les anciens Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse du Sud ont passé respectivement convention avec l'Etat pour l'attribution du fonds d'appui aux politiques d'insertion instauré par la loi de finances initiale 2017 en son article 89 et précisé par le décret n°2017-202 du 17 février 2017.

Ils se sont engagés, en contrepartie du versement de l'aide et pour toute la durée de la convention, à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté. L'engagement prévoit de garantir une inscription annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égale à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

Ils se sont également engagés sur un socle commun d'objectifs constitué d'actions d'insertion prévues par la loi et d'actions concourant à renforcer les coopérations, ainsi que sur des actions supplémentaires en matière d'insertion.

Sur la base de ces engagements, chaque collectivité a élaboré conjointement avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP) des fiches action répondant aux exigences de la convention.

En application de l'article L. 263-2-1 alinéa 3, un rapport d'exécution de ces actions est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il fait l'objet d'une délibération préalable et vise à mesurer l'état d'avancement des actions par rapport aux indicateurs retenus.

Pour un certain nombre d'actions portées par des structures externes, les indicateurs sont fournis par les rapports d'activité des structures (annexes).

1) Actions prévues pas la loi

Renouveler le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)	
<u>Objectifs :</u> Assurer un accompagnement et une coordination efficace des partenaires de l'insertion.	<u>Etat des lieux/constats :</u> Le PTI 2010/2013 doit être renouvelé.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u> Moyens de chaque partenaire, conformément aux termes du PTI.	<u>Financements :</u> Financements et engagements de chaque signataire du PTI.

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Partenaires institutionnels et associatifs signataires.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Coordonner, dans la perspective de la mise en place de la collectivité unique, les engagements des partenaires sur l'ensemble du territoire.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Des réunions de travail ont été organisées mais la démarche a été interrompue dans la perspective de la mise en place de la Collectivité de Corse. Cette action fait l'objet d'une fiche dans la prochaine convention, le Pacte devenant le document stratégique de référence. Cette action fera l'objet d'un point d'étape annuel puis d'une évaluation finale.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au pilotage de l'élaboration du prochain Pacte.</p>	

<p>Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux contrats aidés et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Mobiliser pleinement et de manière concertée les outils d'aide à l'insertion professionnelle, contrats aidés et dispositifs de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et associations intermédiaires).</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Le public bénéficiaire du RSA rencontre des difficultés particulières qui l'éloignent des outils et des dispositifs d'insertion professionnelle. Des objectifs et des mesures incitatives (taux de prise en charge de l'aide à l'emploi majorée pour les CUI par exemple) doivent permettre de corriger ces difficultés d'accès, mais elles ne suffisent pas. Le maintien et le développement d'un écosystème favorable à l'insertion de ce public est nécessaire.</p> <p>Signature de la CAOM 2017 (1^{er} semestre). Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les taux de prises en charge et les publics prioritaires ; Elaboration, pilotage et suivi régulier de la mise en œuvre de la CAOM avec des référents identifiés (Département – Etat DIRECCTE).</p>

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Moyens financiers de l'Etat et du Département ;</p> <p>Mobilisation du service public de l'emploi et des acteurs de l'insertion par l'activité économique.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Financement par l'Etat et le Département de 62 aides à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA : 54 CUI-CAE, 6 CUI-CIE et 2 emplois d'avenir.</p> <p>Financement en 2017 pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur d'un engagement de 2 081 699,15 € par l'Etat et de 316 478.40 € par le Département.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Signature et renouvellement de la CAOM ;</p> <p>Objectifs fixés par la CAOM ;</p> <p>Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Réalisation des objectifs fixés par la CAOM.</p> <p>Renouvellement de la CAOM.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Renouvellement de la CAOM le 27 mars 2017 pour 12 mois (nouvelle CAOM de la Collectivité de Corse en cours de signature)</p> <p>Contrats signés en 2017 : 58 CAE et 5 CIE (100% de brSa ou renouvellements)</p> <p>IAE : 57 brSa présents dans les structures.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Pilotage et coordination du service public de l'emploi : mobilisation des partenaires et des prescripteurs Pôle emploi, Missions Locales et CAP emploi, arrêté préfectoral fixant le taux de prise en charge pour les bénéficiaires du RSA, actions d'information et de communication, etc.</p> <p>Pilotage de l'insertion par l'activité économique : commission départementale de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), conférences des financeurs, comité d'agrément, etc.</p>	

2) Actions de coopération

<p>Favoriser un accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Optimiser la coordination des compétences des conseillers sociaux et professionnels en vue de l'insertion rapide des publics bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Dissociation des accompagnements sociaux ou professionnels alors qu'une prise en compte globale simultanée peut aboutir à des résultats concrets.</p>

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Pôle Emploi</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens humains et logistiques de Pôle Emploi et du service insertion du Département. Participation financière du FAPI.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Augmentation du nombre de personnes orientées sur ce type d'accompagnement ; Durée moyenne des accompagnements ; Nombre de sorties positives.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Optimisation du travail inter institutionnel.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>204 personnes orientées en 2017 sur l'accompagnement global (196 personnes orientées en 2016 soit 4 %) La durée maximale des accompagnements est de 12 mois. La durée minimale est de 2 mois ; En moyenne, un accompagnement a une durée de 6 mois. 112 sorties positives de l'accompagnement.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Pilotage et coordination du service public de l'emploi.</p> <p>Mise à disposition d'outils pour les conseillers : mesures de la politique de l'emploi : aide à l'embauche, contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité économique, accompagnements renforcés, accès à la formation, aides à la mobilité, etc.</p>	

<p>Evaluer l'impact des actions conduites sur le département en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Obtenir des informations précises à la fois sur le public suivi et sur la pertinence des actions d'insertion mises en œuvre sur le territoire.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Pas de connaissance précise du public. Pas de participation du public à l'évaluation des actions menées en sa faveur sur le territoire.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Le public concerné ; Les acteurs des dispositifs d'insertion.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>1 Agent du Département équivalent temps plein.</p>

<u>Indicateurs :</u> Amélioration des actions mises en œuvre ; Mesure de la participation effective du public visé.	<u>Valeurs visées :</u> Amélioration du service rendu. Habitue de la participation « citoyenne », de la concertation.
<u>Évaluation :</u> Un premier travail fixant le cadre de cette évaluation a été mené. Toutefois la mission n'a pu être poursuivie suite au placement en longue maladie de l'agent désigné.	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u> Renforcement et structuration des échanges avec les services de l'Etat (DIRECCTE) sur les outils de suivi des dispositifs et mesures bénéficiant aux bénéficiaires du RSA.	

Point Conseil Budget (P.C.P) ou Information et Soutien au budget familial (I.S.B.F.)	
<u>Objectifs :</u> L'objectif est de mettre en place un service d'information et de conseil ouvert à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui auront un impact sur leurs ressources et leurs dépenses. Il s'agit également de faire de la prévention du surendettement en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation.	<u>Etat des lieux/constats :</u> Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'Etat a souhaité développer sur l'ensemble du territoire français un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières. Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouverts à tout public <input type="checkbox"/> Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur

	<p>prescription des créanciers. Ils ont une spécificité : négocier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services.</p> <p>Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.</p> <p>En dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les PCB1 et PCB2 y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>UDAF État, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI CAF ; Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'UDAF et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Documents joints en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI</p>	

Jardins collectifs d'insertion sociale de Fornagina

<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Les jardins d'insertion « par le social » cherchent à intégrer socialement les publics les plus stigmatisés. L'activité de production y est relativement accessoire en tant que telle, sa fonction thérapeutique étant privilégiée. Les produits récoltés sont soit conservés par les jardiniers (autoconsommés), soit destinés à des structures caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Restaurants du cœur...). Le jardin d'insertion permettra d'avoir une action positive sur la consommation des ménages : permet d'économiser et aussi d'améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation, etc... ainsi que sur la sociabilité : le jardin permet les rencontres, les échanges de savoirs faire, la possibilité de rompre l'isolement etc ...</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Ce projet concerne la création d'un jardin collectif d'insertion sociale au sein du parc de Fornagina situé sur la commune de Furiani, limitrophe de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia (R.N.E.B). Les jardins collectifs d'insertion sont reconnus comme des outils de développement social utilisés par les différentes politiques chargées de la lutte contre l'exclusion dans le cadre des plans départementaux d'insertion. L'objectif de ces jardins est de permettre la réinsertion de personnes en difficulté sociale ou professionnelle (chômeurs, bénéficiaires du RSA, handicapés, personnes isolées, jeunes en difficulté scolaire, anciens détenus...). Le jardinage constituant pour les publics en difficulté, un parfait outil d'insertion exigeant patience, labeur, minutie, entraide et responsabilité</p> <p>Ces jardins d'insertion ont été reconnus et réglementés par la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, ainsi que par ses textes d'application, qui les intègrent dans le cadre plus large des « chantiers d'insertion ».</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation sera effectuée conjointement par la Direction de l'Environnement du Département en ce qui concerne les équipements, leur usage, et les impacts en terme de sensibilisation à l'environnement, ainsi que par le Pôle Solidarité pour ce qui concerne les aspects sociaux. Elle sera réalisée sur la base d'un reporting adapté ou de fiches d'évaluation thématiques</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>

et individuelles, ainsi que sur la production en fin d'exercice d'un rapport conjoint des directions concernées de la Collectivité de Corse.	
<u>Évaluation :</u>	
Documents joints en annexe au rapport	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u>	
Participation financière du FAPI	

3) Priorités nationales ou locales

Lutter contre le non recours aux droits par une offre territorialisée de l'activité de domiciliation administrative	
<u>Objectifs :</u>	<u>Etat des lieux/constats :</u>
Permettre l'accès aux droits des personnes en situation en grande précarité grâce à l'accès à la domiciliation administrative.	Sur l'Extrême-Sud, l'activité de domiciliation est assurée par la seule association agréée sur le département (FALEP 2A). Or, l'association rencontrant des difficultés financières, elle n'est plus en mesure de réaliser cette activité sans concours financier. L'enjeu pour le département est de maintenir une offre de domiciliation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'Extrême-Sud, par un financement de l'association portant cette activité.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u>	<u>Financements :</u>
Cofinancement d'un poste dans une association agréée pour gérer la domiciliation administrative. Mairie de Porto-Vecchio et Intercommunalité Grand Sud.	Moyens des collectivités territoriales partenaires. Participation du FAPI à hauteur de 40 % d'un équivalent temps plein.
<u>Indicateurs :</u>	<u>Valeurs visées :</u>
Nombre de domiciliation. Nombre d'orientation vers les services sociaux afin de favoriser l'ouverture de droits. Profils des personnes sollicitant une domiciliation.	Pérenniser l'activité de domiciliation sur l'Extrême-Sud. Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires (entretien social obligatoire, transmission d'un rapport d'activité détaillé, etc.).

	Disposer d'une analyse objective de la situation des personnes domiciliées en vue de faire évoluer les pratiques de prise en charge.
<u>Évaluation :</u>	
Action positionnée à la demande de la DDCSPP. Des négociations ont été entamées avec la Ville de Porto-Vecchio, le Département et la DDCSPP en août 2017 ; elles ont abouti en novembre 2017 mais plus aucun acte conventionnel ne pouvait être alors conclu en décembre 2017. Cette action sera concrétisée par la Collectivité de Corse en 2018.	
<u>Modalités de soutien de l'État :</u>	
Soutien financier du FAPI et participation à l'évaluation de l'action dans le cadre du pilotage du schéma départemental de la domiciliation administrative.	

Insertion des jeunes (Dispositif d'insertion pour un nouvel avenir)	
<u>Objectifs :</u>	<u>Etat des lieux/constats :</u>
Développer des capacités d'analyse critique, acquérir les savoirs sociaux et professionnels de base et faire découvrir des métiers ; Offrir une modalité d'accompagnement vers l'autonomie aux jeunes, alternative et /ou complémentaire aux parcours existants.	Certains jeunes ne trouvent pas l'accompagnement qui leur correspond au sein des dispositifs proposés par les missions locales (parcours d'accès contractualisé vers l'emploi et l'autonomie - PACEA, Garantie jeunes) ou se trouvent en situation d'échec au sein de la structure qui les accompagne, notamment du fait d'un « entre-deux » (milieu ordinaire ou milieu protégé ?). Absence de dispositif « Ecole de la deuxième chance » et d'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) sur le territoire de la Corse-du-Sud.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u>	<u>Financements :</u>
Collectivité Territoriale de Corse et Département. Centre du Sport de la Jeunesse de Corse.	90 000€ de la Collectivité Territoriale de Corse. 90 000€ du Département. Participation financière du FAPI.

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de jeunes entrants sur l'action ; Nombre de jeunes suivant le dispositif dans son intégralité ; Nombre de sorties positives et/ou dynamiques.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Éducation populaire, remobilisation, Pas de « laissés pour compte »</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>L'activité du dispositif DINA a démarré en octobre 2016 et devait s'étaler jusqu'en juillet 2017 avec deux cohortes. Le renouvellement de l'action n'a pas pu être possible compte tenu du fait de la mise en œuvre du dispositif de la Garantie Jeunes qui a capté tout le public éligible à notre action. Cette action ne sera pas proposée pour la convention 2018.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'État :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Les acteurs du service public de l'emploi peuvent mobiliser le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir et orienter des jeunes. Ce dispositif vient enrichir les mesures et parcours mis en place par l'Etat : PACEA, Garantie jeunes, emplois d'avenir, etc.</p>	

<p align="center">Favoriser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques et/ou physiques et/ou en situation de dépendance</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Dégradation de l'état psychique des personnes en situation de pauvreté.</p> <p>Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques vers un service d'accompagnement adapté.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Association ISATIS via le programme départemental d'insertion (PDI). Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE). Conseil départemental. A Murza (CAP emploi).</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens départementaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire). Prévisionnel 2017 = 250 000 € Participation financière du FAPI.</p>

<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de personnes orientées vers l'action ; Types d'accompagnement réalisés (vers le soin, accès aux droits, accès au logement, démarche professionnelle).</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En 2017, 88 personnes ont été orientées sur l'accompagnement de la structure Isatis. Pour la majorité, les problématiques concernaient une très grande souffrance psychique entraînant un processus de désocialisation. La structure a donc travaillé d'une part au soulagement de cette souffrance et d'autre part au rétablissement des droits de base et à la construction de projet de vie (dont projets professionnels adaptés)</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>L'Etat (DDCSPP et ARS) participe à la prise en charge des personnes bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques en finançant le dispositif « un chez-soi d'abord – una casa prima » porté par l'association ISATIS.</p> <p>Appel à projets en 2017 pour la création d'une ou plusieurs entreprises adaptées en Corse-du-Sud financées par l'Etat (DIRECCTE).</p> <p>Actions financées par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, ou en démarche de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé, portées par l'association A Murza.</p>	

Renforcer les dispositifs favorisant l'apprentissage de la langue française des populations immigrées et mieux coordonner l'action des différents acteurs	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Permettre l'insertion sociale et/ou professionnelle des populations immigrées, en renforçant les dispositifs d'apprentissage de la langue française et en favorisant une meilleure coordination.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Un part de la population immigrée ne maîtrise pas les bases de la communication en langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion sociale et professionnelle.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>GRETA Conseil départemental Etat (DRJSCS, DDCSPP, éducation nationale)</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Moyens départementaux du PDI (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire). Prévisionnel PDI 2017= 149 600€</p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>Moyens de l'Etat pour le fonctionnement des ateliers sociolinguistiques du GRETA.</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>Nombre de participants ; Nombre de personnes accédant au niveau DELF ; Elaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p> <p>Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique, vie publique et vie professionnelle en vue d'un accès à l'autonomie.</p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En 2017, 24 personnes ont été orientées vers cette action. Toutes sont sorties de l'action, soit avec le niveau DELF, soit en renouvellement d'action pour atteindre ce niveau.</p> <p>La nouvelle forme de cette action intègre un nombre d'heures dédié au travail sur un projet professionnel adapté aux profils des personnes accueillies.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'État :</u></p> <p>Participation financière du FAPI.</p> <p>L'État concoure également financièrement à la mise en œuvre des ateliers de savoir linguistique portés par le Greta.</p> <p>L'Etat pilote par ailleurs l'élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées.</p>	

Insertion sociale par la pratique sportive	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Insertion sociale des bénéficiaires du rSa par la pratique sportive.</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>De par sa dimension collective et sociétale, et le fait qu'il favorise l'épanouissement individuel, le sport, véritable outil éducatif, est un vecteur d'insertion sociale à part entière. La Collectivité de Corse souhaite donc intégrer la pratique sportive dans les contrats d'insertion des bénéficiaires du rSa. A cet effet, un projet est donc lancé en 2017 pour une mise en réseau des associations sportives, la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires rSa (prise en charge sportive, mais aussi au niveau des transports, des équipements nécessaires, etc,...) et la sensibilisation de tous les acteurs sociaux aux apports d'une pratique sportive régulière. Celle-ci pourra être proposée au titre des obligations d'insertion mentionnées au contrat des bénéficiaires. Le démarrage concernera à titre expérimental en 2017 l'unité territoriale de la plaine orientale nord, et sera généralisée en 2018 au reste du territoire de la Haute-Corse si les conditions de réussite sont remplies.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation sera effectuée quantitativement par le biais de fiches et de statistiques en fin d'exercice sur le nombre d'associations ayant accepté le partenariat, sur le nombre de bénéficiaires rSa inscrits durablement dans l'action au travers de leur contrat d'engagement, et</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>

qualitativement par un rapport rédigé par le responsable de l'UTIS concerné.	
<u>Évaluation :</u> L'action n'a pas pu être menée comme escompté à cause de problèmes de santé des principaux protagonistes. Pour autant, elle est renouvelée pour la convention 2018 et un agent sera dédié à son suivi.	
<u>Modalités de soutien de l'Etat :</u> Participation financière du FAPI	

ESOL	
<u>Objectifs :</u> Amélioration du budget des familles concernées, minimisation du recours aux aides alimentaires, développement de la capacité d'autonomie des bénéficiaires, création de lien social.	<u>Etat des lieux/constats :</u> Développement de l'Épicerie Solidaire (ESOL) implantée dans le centre ancien de la ville de Bastia. Permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de qualité et à bas prix. Un local est mis gratuitement à disposition de l'association par un particulier. L'existence de l'épicerie permet de créer et de maintenir du lien social entre les habitants qui, pour certains d'entre eux, s'y rendent quotidiennement. L'ESOL est actuellement gérée et animée par une équipe de cinq personnes bénévoles.
<u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u> ESOL Ville de Bastia, CAF, CTC	<u>Financements :</u> Participation financière du FAPI Ex-Département 2B ; Ex-Collectivité Territoriale de Corse ; Ville de Bastia ; CAF
<u>Indicateurs :</u> L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par le Pôle Solidarité sur la base des statistiques de fréquentation, ainsi que des résultats comptables de l'association. Une fiche d'indicateurs sera remplie à cet effet par l'association (cf annexe 6), qui produira en outre un rapport d'activité pour l'année.	<u>Valeurs visées :</u>

<p><u>Evaluation :</u></p> <p>Statistiques de fréquentation : 350 bénéficiaires en 2017 (convention pour 100) Documents en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI</p>	
<p>Corse Mobilité Solidaire - Atellu EcoCreazione</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>En plus des objectifs en matière d'insertion dans l'emploi des travailleurs qui en sont éloignés, cet A.C.I vise à permettre la collecte, le tri, et le réemploi d'objets destinés à être jetés</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Il s'agit d'un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I) au modèle innovant et créatif, dédié au réemploi et au recyclage des déchets issus principalement du garage solidaire. Le principe est de collecter les objets destinés à l'élimination, les remettre en état, les valoriser, puis les vendre en boutique solidaire et par la suite, en ligne, avec le projet de boutique « Créa-récup » en cours de réalisation.</p> <p>Cet ACI existe depuis le 4^{ème} trimestre 2016 et pour l'instant un salarié en insertion BrSa a été recruté. Il bénéficie des mêmes formations internes que les salariés du garage solidaire. Des recrutements et des actions sont en cours.</p>
<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Ex Département 2B ; DIRECCTE ; ex collectivité territoriale ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>

<p>professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Documents en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI ; DIRECCTE</p>	
<p>Corse Mobilité Solidaire - Atellu Mobilità</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Dédié à la mécanique automobile, cet ACI vise à apporter une réponse concrète en termes de mobilité et d'accès à l'emploi. Grâce à un garage social et solidaire, des personnes en situation de fragilité économique pourront apprendre et effectuer, de manière encadrée, des petites réparations ou une activité de nettoyage afin de remettre en état leurs véhicules. Agir sur l'insertion, la formation, la socialisation, la dynamisation : modules de formation à thèmes, apprentissages théorique et pratique, faire soi-même... Permettre au bénéficiaire d'apprendre et de réparer son véhicule en toute sécurité et à faible coût : Réduction « Sociale » auprès des fournisseurs qui ont passé un accord avec le service, coût de main d'œuvre réduit par l'action de groupe et la participation du bénéficiaire, possibilité d'achat de pièces détachées d'occasion. Agir sur la Prévention, la Sécurité, l'Environnement : diagnostic complet des voitures (souvent en très mauvais état, pollution, danger) Développer et entretenir une dynamique et un partenariat actif sur le champ de la mécanique : mise en place d'un « collectif d'Animation Citoyenne », chargé de gérer les activités sociales du garage (soirées débats, rallyes, animations,...).</p>	<p><u>Etat des lieux/constats :</u></p> <p>Garage social et solidaire œuvrant sur le champ de la mobilité durable à partir d'une activité principale d'atelier mécanique : diagnostic mécanique, autoréparation, réparation classique (sur site ou à domicile), location et vente de véhicules (automobile, 2 roues, utilitaires,...) aux publics de l'économie sociale et solidaire. Le concept de ce garage solidaire, social et innovant : il associe le « Apprendre », le « Faire » d'une part, et le « Economique » d'autre part.</p> <p>L'attellu mubilità prévoit de développer des nouveaux services permettant d'agir durablement pour l'aide à la mobilité sur le territoire de Balagne.</p>

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Ex Département 2B ; DIRECCTE ; ex collectivité territoriale ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Evaluation :</u></p> <p>Documents en annexe au rapport</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI ; DIRECCTE</p>	

Hébergement – Centre d'accueil (Fratellanza)

Objectifs :

L'établissement d'accueil géré par Fratellanza présente aujourd'hui des difficultés de fonctionnement dues à la vétusté des locaux.

Etat des lieux/constats :

Fratellanza est un centre d'accueil. Il s'agit d'un établissement mixte accueillant des adultes en difficulté d'insertion sociale. Sa capacité en hébergement de nuit éclaté est de 14 places.

Les difficultés d'insertion sociale prises en charge par Fratellanza peuvent revêtir plusieurs dimensions :

- Une dimension économique : les difficultés sont essentiellement liées à l'emploi, à la formation et aux ressources.
- Une dimension relationnelle et sociale : les difficultés portent sur les liens avec les proches et sur l'inscription administrative des personnes.
- Une dimension spatiale : les difficultés sont relatives à une instabilité géographique du lieu d'habitation qui génère des difficultés relatives à l'accès aux droits et au maintien de ces derniers (domiciliation, inscription dans les établissements scolaires, ouverture des droits à l'assurance maladie et à la caisse d'allocation familiale, etc.).
- Une dimension santé : les difficultés correspondent aux différentes problématiques de santé physique et psychique que peuvent rencontrer les personnes en difficulté sociale. Ces difficultés peuvent être brutales (accident, diagnostic tardif d'une maladie à évolution très rapide, décompensation physique brutale, etc.) ou être liées à des pathologies chroniques se déclarant au cours de l'hébergement.

<p><u>Moyens/Partenaires mobilisés :</u></p> <p>Fratellanza Etat, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.</p>	<p><u>Financements :</u></p> <p>Participation financière du FAPI Ex-Département 2B</p>
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'association et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu, ainsi que sur les justificatifs de travaux.</p>	<p><u>Valeurs visées :</u></p>
<p><u>Évaluation :</u></p> <p>Document en annexe au rapport.</p>	
<p><u>Modalités de soutien de l'Etat :</u></p> <p>Participation financière du FAPI</p>	

4) **Bilan général des actions d'insertion non conventionnées**

Insertion sociale :

Un service dédié aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) a été créé en 2016 et étoffé en 2017.

Par ailleurs, de multiples actions d'accompagnement pour les bénéficiaires du rSa sont subventionnées.

Concernant la problématique de l'alimentation, outre le fonds alimentaire d'urgence, trois actions sont subventionnées par la Collectivité :

- OLCQ : magasin social
- Financement d'une action spécifique portée par les structures caritatives et ayant pour objet la distribution de colis alimentaires
- ESOL : épicerie solidaire
- Le restaurant social

Concernant la problématique du logement, outre le fonds unique pour le logement et le fonds de solidarité pour le logement, la structure Install'toit propose la récupération et la vente de mobilier. La Collectivité participe également au financement d'une structure d'accueil d'urgence (l'Alba, géré par la Croix Rouge).

Concernant le lien social et l'accès aux loisirs, plusieurs structures assurent des missions variées. A titre d'exemple :

- L'Association Familiale des Rives du Fiumorbu (AFARIF) qui porte des missions d'accompagnement des familles en difficulté, de soutien dans leur fonction parentale, de lutte contre l'exclusion et l'isolement.
- L'Association Familiale du Fium'Altu

Des aides directes sont également versées aux familles précaires pour permettre l'accès aux centres de vacances et de loisirs.

Concernant la problématique du handicap, l'association A Murza accueille et accompagne les bénéficiaires du rSa relevant de la démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Insertion professionnelle

L'insertion par l'activité économique poursuit son développement sur le territoire, offrant de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.

En ce qui concerne l'IAE, ce sont 31 structures conventionnées par l'Etat qui font l'objet d'un financement pour leur fonctionnement, pour un montant de 1 736 000 €.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mobilité, 4 auto-écoles sociales sur l'ensemble du territoire font l'objet de financements.

L'aide à la création d'entreprises fait l'objet d'une politique volontariste. Des financements sont accordés à l'ADIE et aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du PDI (association A Prova, BG Ile Conseil, Chambre des Métiers).

La Collectivité soutient également le dispositif Local d'Accompagnement porté par l'association Corse Active pour l'Initiative, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Il a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Enfin, un partenariat existe avec Pole Emploi dans le cadre d'une convention d'accompagnement des publics bénéficiaires du rSa en recherche d'emploi.

5) Perspectives 2018

Par courrier en date du 14 mars 2018, Monsieur le Directeur Régional délégué de l'Agence de Service et de Paiements (ASP) a notifié la dotation attribuable à la Collectivité de Corse au titre du Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour 2018 soit 164 690 €.

Il précise également que les conventions triennales conclues en 2017 par chacun des départements sont abrogées. Une convention unique viendra se substituer aux conventions initiales. Elle devra être signée par le Président du Conseil Exécutif de Corse et les préfets de départements.

Les services de la Collectivité ont dès lors travaillé en collaboration avec les deux DDCSPP à l'élaboration d'une convention unique qui reprend afin de les poursuivre les actions retenues par les conventions initiales, à l'exception de l'action « DINA » et de l'action« Jardins collectifs ».